

Compte rendu de la réunion du Comité consultatif sur les services bancaires axés sur les consommateurs : 21 juillet

Le Comité consultatif sur les services bancaires axés sur les consommateurs a tenu sa réunion le 21 juillet 2026. Voici un résumé des discussions.

Qui nous avons consulté		
Participants	Mode de réunion	Objectif de la réunion
BMO Borrowell Brim CIBC Coast Capital Savings Desjardins Digital Commerce Payments Banque EQ Flinks Mastercard Meridian MX Banque Nationale Neo Groupe Peoples Plaid Questrade RBC Banque Scotia Servus Shakepay Symcor TD Visa Wealthsimple	MS Teams (virtuel)	La Banque sollicite des commentaires sur : - le rôle du secteur dans la mise en œuvre des services bancaires axés sur les consommateurs - les livrables requis pour la mise en œuvre
Ce que nous avons demandé		
La Banque du Canada et le ministère des Finances ont tenu la réunion du Comité consultatif sur les services bancaires axés sur les consommateurs. Un document de discussion a été transmis aux membres avant la réunion.		
Ordre du jour		

- Discuter du projet de règlement du ministère des Finances ainsi que des organismes désignés
- Présenter les plans de la Banque concernant les lignes directrices et en discuter
- S'entendre sur la mise en œuvre du cadre de confiance :
 - Discuter du fondement réglementaire du cadre de confiance à l'article 34
 - Discuter de la proposition de la Banque concernant les processus d'intégration et de confirmation du registre et obtenir les commentaires et le point de vue des spécialistes du secteur
 - Discuter des processus de vérification de l'identité des contreparties et de la faisabilité pour le secteur
- Discussion ouverte

Ce que nous avons entendu

Dans sa présentation, le ministère des Finances a donné un aperçu du projet de *Règlement sur les services bancaires axés sur les consommateurs*, en soulignant qu'il vise à mettre en application les éléments clés du cadre législatif, notamment la portée des données, les voies d'accréditation, les mesures de protection de la sécurité nationale, les règles communes pour les entités participantes, la responsabilité, le consentement, l'authentification, la tenue de dossiers, les cotisations et les violations.

Le ministère a souligné que le [projet de règlement](#) a été publié dans la *Gazette du Canada* le 27 juin pour une période de consultation de 60 jours se terminant le 26 août 2026, et que la version définitive devrait être publiée à la fin de 2026 ou au début de 2027.

Il a également expliqué que la mise en œuvre suivrait une approche par phases, débutant par l'accréditation et les dispositions relatives aux règles communes, tandis que les obligations de partage des données seraient mises en œuvre progressivement en fonction de la complexité des comptes et des produits, en commençant par les comptes de dépôt et de paiement, puis en passant aux comptes de prêt, aux comptes de placement enregistrés et aux comptes de placement non enregistrés.

Le ministère des Finances a également parlé des travaux en cours pour désigner l'organisme de normalisation technique et l'organisme externe de traitement des plaintes; de plus amples renseignements devraient être fournis sous peu.

Principaux thèmes soulevés par les membres du Comité consultatif

Les questions des participants ont principalement porté sur l'**ordre de mise en œuvre, la portée et les exigences d'accréditation**. Un thème récurrent a été la façon dont l'approche par phases proposée s'appliquerait à différents types de comptes, notamment la question de savoir si les **comptes de petites entreprises** seraient échelonnés en fonction des distinctions entre les comptes commerciaux et de détail ou en fonction de la complexité des comptes, comme les comptes à signataire unique ou les comptes à autorisation conjointe.

Un autre thème clé était l'**accréditation et les obligations de conformité**. Les participants ont demandé si les critères d'accréditation sont adaptés aux activités et aux risques, où ces critères peuvent être trouvés et si les exigences de conformité en continu diffèrent selon le type d'entité. La réponse a clarifié que les entités participantes sont généralement assujetties à des règles communes, tandis que les tiers fournisseurs de services accrédités sont assujettis à des obligations moins strictes.

Des questions ont aussi été posées sur la **portée des produits de placement et des comptes de gestion de patrimoine visés**, notamment la question de savoir si les comptes de placement enregistrés et non enregistrés, les activités liées aux services de courtage et les produits de gestion de patrimoine étaient pris en compte. Il est ressorti de la discussion que ces produits sont considérés comme visés par la Loi, bien que le calendrier et les détails de la mise en œuvre propres à chaque entité restent à déterminer.

Les participants ont également demandé des éclaircissements sur les **échéanciers et les phases**, notamment sur la question de savoir si toutes les obligations réglementaires et tous les produits et comptes seraient mis en application dans un délai d'un an. La réponse a fait la distinction entre l'entrée en vigueur de la réglementation dans un délai d'environ un an et l'échelonnement des produits et comptes, qui pourrait s'étendre au-delà, peut-être sur une trajectoire de 18 mois ou plus selon la complexité.

Présentation de la Banque du Canada

La présentation de la Banque du Canada a porté sur la façon dont l'institution concrétisera son rôle d'organisme de réglementation des services bancaires axés sur les consommateurs, notamment ses plans pour publier des lignes directrices provisoires à l'automne et consulter le secteur sur les normes techniques une fois l'organisme de normalisation technique désigné. La présentation a mis l'accent sur le cadre de confiance, en particulier le modèle

de registre proposé par la Banque pour confirmer si les entités participantes sont en règle, utilisant une approche de notification puis de récupération des données dans laquelle les entités conservent des copies locales des renseignements du registre afin de favoriser la résilience, l'extensibilité et la réduction du fardeau opérationnel.

Principaux thèmes soulevés par les membres du Comité consultatif

Les questions des participants portaient principalement sur le **cadre de confiance** proposé, en particulier sur le fonctionnement pratique du registre de la Banque du Canada et sur la façon dont les entités participantes accéderaient aux renseignements du registre et s'y fieraient.

L'un des thèmes majeurs était la nécessité d'une **consultation technique plus approfondie**, les participants se demandant si les équipes techniques auraient une occasion distincte de collaborer sur l'architecture et la conception à mesure que le modèle de registre évoluera.

Un autre thème récurrent a été **l'approche « notifier puis récupérer »** pour les mises à jour du registre. Les participants ont demandé que l'on précise si les renseignements seront poussés aux participants ou s'ils seront avisés puis devront récupérer les renseignements à jour du registre. Plusieurs commentaires ont souligné l'importance de la **rapidité, de la synchronisation et de la prévention des copies locales périmées**, en particulier si l'on s'attend à ce que les participants maintiennent leur propre registre local à des fins opérationnelles.

Les questions ont aussi porté sur la **résilience opérationnelle et l'uniformité**. Les participants ont demandé comment des copies locales contribueraient à la résilience, si les informations seraient renvoyées dans le registre central pour confirmer l'uniformité et quels mécanismes seraient utilisés pour s'assurer que les copies locales restent harmonisées avec le registre principal de la Banque. La Banque a indiqué que d'autres travaux techniques sont nécessaires, mais a reconnu la nécessité de mettre en place des mécanismes pour vérifier l'intégrité et la synchronisation.

Un autre thème était le traitement des **relations existantes ou futures de partage de données en dehors du cadre**. Les participants ont demandé ce qu'il adviendrait des relations antérieures à l'instauration du cadre si un partenaire n'a pas encore obtenu son accréditation, si les accords bilatéraux pourraient se poursuivre et comment de nouvelles relations pourraient être

établies avec des partenaires qui ne sont pas encore accrédités. Il est ressorti de la discussion que les accords bilatéraux pourraient se poursuivre en dehors du cadre si les entités ne sont pas encore accréditées ou si l'activité de partage de données n'entre pas dans le champ d'application du cadre, mais une fois que les deux entités sont à l'intérieur du cadre, les règles du cadre remplacent les exigences contractuelles pour le partage de données visé par le cadre.

Les participants ont aussi soulevé des questions sur les **tiers fournisseurs de services et le rôle des intermédiaires**. La discussion a porté sur la question de savoir si des tiers pourraient aider à gérer les copies du registre ou à réduire le fardeau opérationnel des entités participantes tout en maintenant la responsabilité. Cela a mené à des questions plus générales sur la portion du cadre de confiance qui devrait être gérée par la Banque par rapport à celle qui devrait être soutenue par le secteur ou des fournisseurs de services.

Enfin, les participants ont demandé des éclaircissements sur les **attentes en temps réel et la tolérance opérationnelle**. On a demandé si les participants auraient besoin de récupérer les renseignements à jour du registre immédiatement après avoir reçu une notification ou si une certaine souplesse serait permise. Il s'agit là d'une question importante pour la mise en œuvre, car l'échéancier requis pourrait avoir une incidence considérable sur la conception technique et la complexité opérationnelle.

Prochaines étapes

- Les membres doivent fournir leurs réponses aux questions figurant dans le guide de discussion d'ici le 7 août 2026.
- La prochaine réunion aura lieu à la fin d'août ou au début septembre. Le sujet sera l'intégration des normes techniques et la sécurité relative à l'IA de pointe.